



PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

Editorial

Rénovation du dialogue social ?

Bulletin Infos n° 34

Le principe du dialogue social est inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 : « *Tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises* ». Or dans la fonction publique, depuis la création du statut général des fonctionnaires, la « *démocratie sociale* » n'avait pas évolué. C'est pourquoi la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social au sein de la fonction publique a défini les nouvelles modalités de négociation et les nouveaux moyens alloués aux syndicats pour faire vivre ce dialogue.

On se souvient qu'au mois d'octobre dernier, lors des élections professionnelles consécutives à cette nouvelle loi, le ministère de l'Éducation Nationale, – et dans ce seul secteur de la Fonction Publique - a imposé aux organisations syndicales un mode de scrutin exclusivement électronique, sans préparation sérieuse, qui s'est soldé par un effondrement de la participation, et a été l'occasion de si nombreuses irrégularités que la FSU s'est adressée au Premier ministre et au ministre de l'Éducation pour demander un bilan sur la nature, l'importance et les causes des graves dysfonctionnements constatés mais aussi pour exiger la création d'une commission d'enquête administrative et parlementaire. Toujours est-il que sont issus de ces élections un Comité technique ministériel, des Comités académiques et départementaux. Restait à en expérimenter la mise en œuvre, et nous n'avons pas été déçus.

Lors du Comité technique académique de Toulouse du 12 janvier, préparatoire à la rentrée 2012, les organisations syndicales, sur proposition de l'Administration, se sont prononcées à l'unanimité pour la préservation du contingent de postes dans les Hautes-Pyrénées à la rentrée 2012. Rappelons que désormais un accord est réputé valide « *s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires ayant recueilli au moins 50 % du nombre des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau auquel l'accord est négocié* ». Quelle ne fut pas alors notre surprise lors du CTSD de constater que si, dans les collèges, le « Directeur des services » (ex I.A) fermait bien 8 postes pour en rouvrir 8, en lycées il en rouvrirait 8 après en avoir fermé...13 ! Les syndicats ayant voté contre ces propositions, et la nouvelle loi imposant dans ces conditions la tenue d'un nouveau CTSD, M. le Directeur a convoqué à nouveau cette instance dans les 48 heures et refait les mêmes propositions qui, dit la loi, s'appliquent alors, qu'elles soient ou pas approuvées par vos représentants.

Chacun saura apprécier à sa juste valeur cette conception du dialogue social rénové...

Yves Bordedebat

SOMMAIRE :

- Page 1 : édito-CTSD
- Page 2 : CTSD
- Page 3 : CTSD-sectorisation
- Page 4 : récupérations

S
E
C
T
I
O
N

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L
E

D
E
S

H
A
U
T
E
S

P
Y
R
E
N
E
E
S

D
U

S
N
E
S

SNES - 65

École J-Ferry 5 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Fax 05 62 34 37 99
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Géraldine Ducos
CPPAP: n°0913 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €
Supplément au Bulletin n°33
d'octobre 2011

Compte rendu CTSD 2° degré du 3 février 2012.

Le 3 février s'est mis en place la nouvelle instance du CTSD issue des élections professionnelles d'octobre 2011.

L'IA nous présente les personnalités qualifiées qu'il a invitées (M. Fournier, principal de Victor-Hugo, Mme la proviseur de Théo et celle de Sixte-vignon). Notre impression générale est qu'au cours de ce genre de réunions les réponses sont souvent trop politiquement correctes pour être parfaitement sincères. Ainsi le collège de Séméac a « la gentillesse » d'accueillir une Ulis, pour les internats d'excellence, Bagnères, Lannemezan, St Laurent ont ouvert des places...

Bilan édulcoré. En outre, les fréquentes réponses du type « c'est du ressort de l'établissement dans le cadre de l'autonomie des EPLE » ne sont ni crédibles ni satisfaisantes. Suite à la déclaration préalable du SNES, l'IA reconnaît qu'en lycée il y a autant d'HSA que l'an dernier, soit tout de même 37 postes au moins et 26 équivalents-postes en collèges.

EN collège :

Inquiétude sur les effectifs des SEGPA : l'IA nous dit que le « maintien » (redoublement) dans le premier degré ne doit pas être un critère trop important pour orienter en SEGPA et se dit attentif à la situation.

Les effectifs prévisionnels sont-ils sous-évalués ? l'IA regarde le taux de passage CM2 - 6° sur 3 ans et fixe la prévision en fonction du constat. Cela veut dire que pour Pyrénées par ex, il entérine la « fuite » des élèves dans ses prévisions. Les élèves ULIS sont désormais intégrés dans les effectifs.

Le devenir du **poste Gens du voyage** de Pyrénées est en réflexion.

La surcharge d'effectifs **Français langue étrangère à Eluard** est à surveiller. L'IA qu'il faut que les élèves FLE soient capables de se débrouiller en français en 3-4 mois.

Un point sur lequel nous serons amenés à nous prononcer dans de brefs délais est la volonté de l'IA d'installer des « **pôles** » **d'excellence** dans les collèges : CHAThéâtre à Euard, CHAMusique à Victor-Hugo, CHADanse à Desaix, chinois à Pyrénées .

Pour ce qui concerne les langues, chaque établissement décide en CA de sa politique. Si un élève veut faire de l'allemand et qu'il n'y en a pas dans son collège, il peut obtenir une dérogation pour parcours pédagogique particulier. On répond à l'IA que ce n'est pas très équitable et que cela met les établissements en concurrence. Il finance une classe bi-langue par établissement.

En Lycée :

Bonne vitalité série L. Mais aucun chiffre ne nous est donné.

Suppression SPCL à Lourdes. A déjà reçu le lycée en audience, les profs demandent un moratoire

Ouverture ISN à J Dupuy (enseignement de spécialité en TS).

Nous seront communiqués les DGH et effectifs du Privé, le nombre et le niveau des élèves scolarisés à domicile (phénomène en fort accroissement).

D'après les notes de Sophie Manzato et Pierre Kénési, élus au CTSD 65

Compte-rendu des CTSD "Créations / suppressions de poste" du 13 mars

Le premier CTSD concernant les créations et suppressions de poste de notre département s'est tenu le mardi 13 mars. Comme **toutes** les organisations syndicales représentées ont voté "**CONTRE**" **toutes** les suppressions de poste, un deuxième CTSD s'est déroulé le jeudi 15 mars. L'IA nous a proposé **exactement la même mouture** que le mardi. **A l'exception du SGEN-CFDT, qui a refusé de prendre part au vote concernant les suppressions de poste en lycées, tous les syndicats ont à nouveau "CONTRE" les suppressions de postes proposées par l'administration.**

Il faut savoir que sur les documents du CTA, **la balance des postes** (créations / suppressions) **était à 0** pour les collèges et lycées. Autrement dit, il y avait autant de suppressions de postes que de créations de postes. Or, sur les documents du CTSD la balance était **de -5 pour les lycées!** De qui se moque-t-on? Ces suppressions ont été actées après la tenue du CTA du 12 janvier (voir notre édito) et certaines suppressions de poste ont même été décidées après la tenue des CA dans les établissements (le poste de biochimie au lycée La Serre de Sarsan à Lourdes ou bien le poste d'espagnol au lycée Théophile Gautier à Tarbes)! Du jamais vu!!!

Le SNES a fortement dénoncé ces suppressions mais aussi la "façon" de faire de notre administration. Pire encore, nous avons appris en séance qu'un poste de physique / chimie était supprimé au lycée Jean Dupuy à Tarbes... le collègue "touché" n'étant même pas encore au courant! Quelle transparence!

Des suppressions de postes, des départs à la retraite pas remplacés, des postes bloqués pour l'affectation des stagiaires (457 stagiaires dans notre académie à la rentrée, soit 100 de plus que cette année; nous ne connaissons pour le moment pas les postes bloqués dans notre département), il va être encore très difficile de muter dans le 65 cette année...

Le SNES (et lui seul...) a également vivement protesté contre **tous les postes à complément de service** sur deux voire trois communes non limitrophes. Les collègues sont "volontaires" selon l'administration. Disons plutôt qu'ils sont contraints et forcés de l'être. Quel choix ferions-nous? Que préférerions-nous? Voir son poste supprimé et être réaffecté loin de notre domicile, de notre famille ou être "à cheval" sur plusieurs établissements près de la maison? Nous avons donc fortement dénoncé les conditions de travail plus que dégradées de ces collègues!

Concernant l'**option H / G en Terminale S** à la rentrée, nous avons souhaité obtenir quelques éclaircissements quant au choix des établissements qui dispenseront cette option l'an prochain. L'IA nous a "renvoyés dans nos cordes", disant que cela relevait des compétences du CTA donc nous devons nous tourner vers nos collègues siégeant en CTA pour avoir des informations. Cette réponse vient à l'encontre de ce qu'il a pu déclarer en ouvrant la séance: "*Jamais je ne mépriserai les représentants des personnels.*"

Enfin, le SNES a interpellé l'IA pour souligner le problème que rencontraient nos collègues de français notamment qui corrigent le DNB. En effet, l'an dernier, bon nombre d'entre eux se sont retrouvés avec 40 copies à corriger dans un laps de temps très court. L'IA a dit entendre nos remarques et a répondu qu'il ferait remonter notre requête aux services rectoraux compétents.

Pour les membres siégeant au CTSD, Géraldine Ducos

« Je viens d'être appelé(e) par un chef d'établissement pour un remplacement, mais je n'ai pas d'arrêté d'affectation : j'y vais ? »

Si vous ne savez/pouvez pas répondre à ce genre de questions, ce stage est fait pour vous !!!

Jeudi 3 mai 2012 (sur Toulouse), STAGE TZR

animé par X. Marand (Secteur Emploi S4), J-M. Harvier (Secteur Action juridique S4) et Monique Degos-Carrère (Secteur Action juridique S3).

Consultez le site du S3. Inscription avant le 3 avril.

Sectorisation des collèges tarbais : le bonheur de la décentralisation...

Au cours du mois de novembre, nous avons appris, par des collègues des établissements concernés, le projet du Conseil général de réviser la sectorisation des 7 collèges tarbais. Le déséquilibre, notamment entre Pyrénées, qui avait perdu 12 divisions sur 22 en moins de 10 ans, et Victor-Hugo, parvenu depuis longtemps à saturation, était en effet criant. Le collège Paul-Valéry (Séméac) était lui aussi en attente de modifications longtemps promises, et urgentes vu la baisse de ses effectifs. Prenant des renseignements, nous avons alors su que les consultations n'étaient réalisées qu'après de l'Inspection académique et des chefs d'établissements, et que personnels et parents étaient soigneusement écartés de ces travaux.

Après avoir très lourdement insisté, la FCPE départementale a pourtant réussi à être associée à une réunion qui se tenait le 6 janvier dernier, alors que le SNES recevait pour sa part, en guise de réponse, un mail d'une sécheresse étonnante, à la limite de la courtoisie.

Nous avons entre temps consulté à plusieurs reprises les S1 et représentants des collègues en question, les uns s'engageant auprès de nous avec une rare efficacité, d'autres semblant ne se sentir guère concernés par un processus pourtant déterminant pour l'avenir de leur établissement.

À force de ténacité, nous avons rencontré la Conseillère générale responsable de l'éducation, qui, lors d'une discussion franche et constructive, nous a exposé l'avancée des projets, assez satisfaisante selon nous, ainsi que les difficultés de sa mission. Nous lui avons pour notre part indiqué notre mécontentement quant à notre exclusion de ce travail, auquel notre contribution nous paraissait indispensable, et notre détermination à nous entretenir à cet égard avec le président du CG, puisqu'elle avait seulement répondu à des consignes fermes.

Nous sommes demeurés en contact, avons exposé notre point de vue sur la question au DA-SEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale, nouveau titre de l'Inspecteur d'académie), et le processus a débouché sur un rééquilibrage globalement correct, principalement entre Pyrénées et Victor-Hugo, et au profit de Paul-Valéry.

Quant au président du CG, malgré nos relances, il n'a toujours pas daigné répondre à nos sollicitations : nous saurons nous montrer persévérants, quitte à porter cette situation à la connaissance de la population, puisque ce mépris des organisations syndicales semble assez répandu ces derniers mois dans notre beau département.

Laurent Rougé

Des récupérations légales ?

On le sait, sur décision rectorale, de lourdes récupérations des lundi 30 avril et vendredi 18 mai sont imposées aux collègues et aux élèves cette année, à quoi s'ajoute théoriquement la récupération du lundi de Pentecôte. Cette situation contraint, via quatre à six mercredis supplémentaires, les élèves à travailler de 32 à 35 heures par semaine et les professeurs à assurer jusqu'à 23 heures de cours.

Le SNES a demandé une audience au directeur des services départementaux le jeudi 1^{er} mars pour protester contre cette situation. Nous avons développé un argumentaire connu : aberration pédagogique -emplois du temps à l'appui- qui conduit certains élèves à travailler 3 heures le même jour dans la même matière, interférences dans le fonctionnement de l'UNSS (qui ont amené le recteur à préciser que ces récupérations ne devaient pas s'inscrire dans la continuité des cours habituels !) inégalité donc de traitement des collègues, certains récupérant tout, d'autres une partie et d'autres encore rien du tout, inégalités entre départements de l'Académie, inégalités entre Académies.

M. le directeur s'est montré attentif, et même nous a-t-il semblé surpris de découvrir ce que donnait dans les établissements cette circulaire rectorale. Il nous a dit qu'à l'occasion de la prochaine réunion avec les chefs d'établissement, il donnerait « des consignes de souplesse ». Fort de cet engagement –oral, mais que nous garantissons !-que chaque S1 aille vérifier, il est encore temps, si ces consignes ont été prises en compte, et négocie la suite des « récupérations ».

Reste que nos services ne sont pas annualisés, mais définis hebdomadairement, que chaque professeur a signé une Ventilation des Services en début d'année, et qu'une circulaire rectorale n'a pas le pas sur la loi. Aussi suggérons-nous que chacun garde ses emplois du temps hebdomadaires « exceptionnels », et dépose, avec la V.S, au début du mois de juin, un recours gracieux (mais n'imposant pas le sourire) auprès de M. le recteur, en lui demandant le paiement de ces demi-journées en HSE. Peut-être ainsi y aura-t-il moins de « ponts » l'année prochaine...

Yves Bordedeбат

Adresses utiles :

- Site national du SNES : www.snes.edu
- Site académique du SNES :
www.toulouse.snes.edu
- Site national de la FSU : www.fsu.org
- Si vous voulez écrire au SNES :
Département : snes65@toulouse.snes.edu
05 62 34 38 24
Académique : s3tou@toulouse.snes.edu,